



## Conférence de presse – CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde

02 JUIN 2015 – 16h30

### **DUMPING SOCIAL AU FOYER ANDERLECHTOIS**

#### **Programme**

16h30	Introduction	Nic GÖRTZ – <i>Communication CSC BHV</i>
16h35	Témoignage de Mounir	<i>Travailleur sans-papier</i>
16h40	Témoignage de Serge	<i>Travailleur sans-papier</i>
16h45	Intervention de Pasquina Anglani	<i>Permanente syndicale CSC Alimentation et Services</i>
16h50	Intervention de Philippe Vansnick	<i>Secrétaire fédéral adjoint CSC BHV</i>
	Questions / Réponses	

#### **Documents en annexe**

Communiqué de presse	p.3
Témoignage de Mounir	p.4
Témoignage de Serge	p.5
Intervention de Pasquina Anglani	p.6
Présentation du comité des travailleurs avec et sans papiers de la CSC BHV	p.7
Presentatie van het comité voor werknemers met en zonder papieren van ACV BHV	p.8

#### **Contact presse:**

Nic GÖRTZ – 0479 28 88 18

Facebook: [Nic GÖRTZ CSC](#)

Twitter: [nic\\_gortz](#)

Site: <https://bruxelles-hal-vilvoorde.csc-en-ligne.be>



## Communiqué de presse

### Foyer anderlechtois: un nouveau cas de dumping social

\*\*\*\*\*

La CSC BHV vous invite à la **conférence de presse** sur le dumping social dans le cadre du Foyer anderlechtois **le mardi 2 juin à 16h30, au Foyer anderlechtois** (30 rue Victor Rauter, 1070 Anderlecht - tram 81 / Bus 46 ou 49 / Metro arrêt St Guidon).

Contact dossier : Philippe Vansnick – 0473 21 11 83

Contact presse : Nic GÖRTZ - 0479 28 88 18

Mounir est un travailleur dont le parcours témoigne des dérives de la sous-traitance en cascade. Entre juin 2008 et décembre 2012, il nettoyait le Foyer anderlechtois. Son employeur était Abay Construct, lui-même sous-traitant d'Atalian Cleaning Services SA auquel le Foyer anderlechtois faisait appel.

Depuis décembre 2012, Mounir a perdu tous ses droits au séjour parce que son employeur a exploité les failles des procédures légales en matière d'occupation des étrangers.

À Bruxelles, il faut trois entreprises pour nettoyer des bureaux. Et chaque entreprise se prend une marge sur le contrat qu'elle sous-traite. En bout de chaîne, le travailleur, souvent immigré, de préférence sans-papier. Ils travaillent dur et leur illégalité les rend corvéable à merci pour les employeurs peu scrupuleux. Parfois les donneurs d'ordre connaissent la situation, parfois ils l'ignorent.

**L'exemple de Mounir illustre que le *dumping social* ne se fait pas uniquement un phénomène entre pays.** C'est avant tout une compétition mise en place entre travailleurs. La variable d'ajustement est le salaire et les droits des travailleurs, que ce soit au sein du territoire belge ou en dehors. **Le système de la sous-traitance en cascade en témoigne.**

**Nous vous invitons à la conférence de presse le 2 juin 2015 à 16h30 qui se tiendra au Foyer anderlechtois** (30 rue Victor Rauter, 1070 Anderlecht - tram 81 / Bus 46 ou 49 / Metro arrêt St Guidon). Nous y interpellons le Conseil d'administration pour demander

- Leur soutien actif à la lutte contre le dumping social;
- De veiller au respect du droit du travail en tant que donneur d'ordre
- De s'engager pour la réintégration de Mounir comme travailleur

La conférence de presse sera également l'occasion pour un travailleur sans-papier d'apporter un éclairage au travers d'un témoignage et pour deux permanents syndicaux de montrer que des solutions et des alternatives existent!

## 16h35 Témoignage de Mounir

---

Je m'appelle Mounir, j'ai 43 ans et je viens d'Oujda (Maroc). Je suis arrivé en Belgique en 2006.

En 2009, les sans papiers ont eu une possibilité de régulariser leur situation. Il fallait soit prouver l'ancrage local sur le territoire, soit disposer d'un travail<sup>1</sup>. J'ai alors introduit une demande de régularisation fin 2009 pour travailler chez Abay Construct – une firme de nettoyage – et régulariser ma situation. Abay Construct était la société sous-traitante d'Atalian, elle-même sous-traitante du Foyer Anderlechtois qui est un organisme à actionnariat public majoritaire.

J'ai obtenu une réponse positive de l'Office des Etrangers pour mon dossier de régularisation suivant le critère travail. Ce qui veut dire que mon patron devait alors introduire<sup>2</sup> une demande d'autorisation pour occuper un travailleur étranger en bonne et due forme. Il m'a appelé et m'a assuré que tout était en ordre et que je pouvais travailler chez lui. Il m'a menti.

**J'ai travaillé pendant 4 ans et demi, jusque décembre 2012 et j'étais payé bien en-dessous du salaire minimum (6 €/h jusque 2010, puis 7,5€, puis 8€.). Je ne pouvais jamais m'absenter. Je n'ai jamais perçu de remboursement de mes trajets ou de mes vêtements de travail. Et je n'ai jamais perçu les derniers mois de salaire.**

Même quand on est travailleur sans papier, on comprend que cette situation n'est pas normale. Je suis allé à la CSC. Ça m'a sorti de mon isolement. Je n'étais pas fou. J'avais raison : tout travail mérite salaire.

Quand j'ai été trouver mon patron pour revendiquer ce à quoi j'avais droit, j'ai dû arrêter de travailler.

En vérité, le patron ne voulait pas me régulariser. Il voulait m'utiliser jusqu'où il pouvait et puis me jeter comme une marchandise usagée dès que je n'étais plus docile. C'est ça la société aujourd'hui : se taire et subir ou dénoncer et risquer de perdre beaucoup.

**Parce que j'ai voulu être reconnu comme être humain et travailleur, j'ai perdu tous mes droits au séjour, les chances de régulariser mon travail et la possibilité de participer pleinement, comme tous les travailleurs déclarés, à la sécurité sociale.**

C'est en tant que travailleur que je demande aujourd'hui au Foyer Anderlechtois de me soutenir en dénonçant la violation des droits du travail dont j'ai été victime et qui a entraîné ma criminalisation, mon exclusion du droit au séjour et au travail en Belgique. Je leur demande aussi d'intervenir pour que je puisse revenir au stade où j'étais quand j'ai eu cette opportunité de travailler dans les locaux du Foyer et d'être régularisable, d'intervenir pour que j'obtienne un permis de travail qui dédommage toutes ces années d'exploitation et d'invisibilité. Et tout simplement d'intervenir pour que la justice puisse suivre son cours en présence du plaignant et lui permettre de régulariser sa situation jusqu'à la fin de la procédure.

Je suis sans papiers mais je suis surtout un travailleur comme les autres, comme vous, et je suis persuadé que c'est ensemble que nous pouvons défendre la justice sociale.

---

<sup>1</sup> En 2009, une circulaire ministérielle a permis à des travailleurs sans papiers de régulariser leur situation au travers soit du critère ancrage local sur le territoire (critère 2.8.A), soit d'un contrat de travail (critère 2.8.B).

<sup>2</sup> auprès du Ministère de l'Emploi compétent, région de Bruxelles dans ce cas

## 16h40 - Témoignage de Serge Bagamboula, travailleur sans papier

---

Il existe aujourd'hui en Belgique 100.000 sans papiers au bas mot.

Mounir est un cas parmi tant d'autres qui révèle l'instrumentalisation des travailleurs-ses sans papiers par des employeurs sans scrupules.

En substance, les employeurs promettent des régularisations à des travailleurs sans papiers. Tant que ce n'est pas fait, ils les font travailler pour un salaire de misère, au-delà du régime horaire maximum et dans des conditions terribles qui ne prévoient ni protection du travailleur sur le lieu de travail, ni indemnisation quelconque en cas d'accident ni de maladie.

Ils doivent choisir entre régulariser des travailleurs ou continuer à faire beaucoup de profit. Le témoignage de Mounir montre que le choix est clair. Tout comme les travailleurs détachés, les travailleurs mobiles, et tous les travailleurs précarisés, les travailleurs sans-papiers sont utilisés par les employeurs pour exercer une pression sur les salaires et dégrader les conditions de travail de tous les travailleurs de Belgique.

Ce système économique fonctionne comme ça : plus vous mettez en concurrence les travailleurs, plus les patrons deviendront riches.

C'est pour cela que tous les travailleurs doivent s'unir contre cette concurrence et donc contre le dumping social dont nous sommes tous victimes.

Pour aider dans cette lutte contre le dumping social, plusieurs changements seraient bienvenus.

**Premièrement**, assurer un travailleur plaignant d'une protection jusqu'à la fin de la procédure.

L'exemple de Mounir souligne qu'aucune disposition légale ne permet au plaignant d'être protégé et de rester sur le territoire jusqu'à la fin de la procédure. Non seulement le fait de porter plainte les visibilise et ils encourent le risque d'être envoyé dans un centre fermé, mais au terme d'une procédure de plusieurs années, le patron ne s'en tire en général qu'avec une petite amende.

**Nous demandons** donc ici au Foyer Anderlechtois d'intervenir pour que la justice puisse suivre son cours en présence du plaignant et lui permettre de régulariser sa situation jusqu'à la fin de la procédure.

**Deuxièmement, nous demandons** une simplification des procédures de régularisation et une législation qui sanctionne davantage l'exploitation faite par les patrons que les travailleurs qui sont exploités.

**Enfin, nous demandons** aux élus régionaux de saisir pleinement l'opportunité – avec le transfert de compétences – de lutter contre le dumping social qui, en plus d'accentuer l'exploitation des travailleurs, est un considérable manque à gagner pour les finances. Un travailleur non déclaré, ce sont des cotisations sociales non payées. Parmi les moyens de lutte contre ce dumping, il y a la possibilité de lier l'accès au marché du travail à celui du droit au séjour. Mais nous les invitons également à se saisir des questions de formation, d'équivalence des diplômes, valorisation des compétences et autres qui font désormais partie du paquet des compétences régionales et communautaire. S'en emparer, c'est prendre à bras le corps la question des migrants, mais aussi contribuer à améliorer la Région.

## **Temoignage de Pasquina Anglani – permanente syndicale de la CSC Alimentation et Services**

---

L'histoire de Mounir nous donne à réfléchir et nous sommes ici pour que pareille situation ne se reproduise plus. Néanmoins, la centrale Alimentation et Services que je représente ici et où j'assume la fonction de permanente n'a de cesse de se battre contre les situations de sous-traitance.

Contre ces employeurs peu scrupuleux qui profitent de la situation précaire et de fragilité dans laquelle se trouve non pas un Mounir mais des centaines de Mounir.

**La centrale Alimentation et Services espère pouvoir aboutir à l'élaboration et à l'application d'une Charte entre le donneur d'ordre et l'exécutant (entreprise de nettoyage) de manière systématique chaque fois qu'un contrat est conclu entre les parties.**

**L'objectif de la Charte est que les parties mutuellement s'engagent à veiller à ce que les conditions de travail et de salaires des travailleurs du nettoyage soient respectées et appliquées correctement.**

Une manière d'exprimer pour le donneur d'ordre le fait que le choix se porte sur telle entreprise de nettoyage car elle respecte ce qui est prévu par les Conventions collectives de travail (CCT) dans le secteur!

D'autre part, depuis plusieurs années maintenant, la centrale Alimentation et services a été à l'initiative, avec l'Union Générale des employeurs de Belgique du secteur du nettoyage, de la mise en place de **la Responsabilité solidaire.**

Concrètement le donneur d'ordre qui sous-traite à une entreprise de nettoyage qui elle-même sous-traite à une autre entreprise sont tenus solidairement et en cascade responsables du paiement de la rémunération et du paiement des lois sociales envers les travailleurs !

Dans le cas de Mounir, l'entreprise Atalian a directement cessé toute activité avec Abay Construct.

Je remercie notre délégation syndicale qui continue à rester très attentive sur le terrain. Mais Atalian a compris le message par rapport aux sous-traitants frauduleux! Tous les travailleurs qui officient dans les Foyers Bruxellois où Atalian a obtenu le contrat sont des travailleurs de la société Atalian.



## Présentation du Comité des Travailleurs avec et sans papiers de la CSC BHV

---

### Le travail nous unit, les papiers nous divisent !

#### APPEL A LA SOLIDARITE

Comité des travailleur/ses migrants avec et sans papier  
de la CSC BHV

Nous sommes membres du comité des travailleurs et travailleuses sans papiers ou avec papiers précaires, créé en 2008, au sein de la fédération de la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde. **Notre combat est d'empêcher les employeurs sans scrupules d'exploiter les travailleurs sans papiers, en profitant de leur précarité.** En les faisant travailler au noir, parfois plus de 12h par jour, pour un salaire de misère, sans aucune sécurité d'emploi, ces patrons font pression à la baisse sur tous les salaires et les conditions de travail. Les conditions de travail et de vie deviennent de plus en plus difficiles pour tous les travailleurs et travailleuses.

Bien qu'étant victimes de l'exploitation des patrons, **les migrants contribuent à l'économie par l'apport de leur force de travail et leurs consommations ainsi que celles de leur famille.** Cependant, l'inégalité de droits et l'absence de possibilités de régularisation sur base de critères justes et permanents rendent leurs conditions d'existence et de travail de plus en plus précaires. Menacés d'expulsion, désignés comme boucs émissaires de la crise, ces travailleuses et travailleurs sont blessés dans leur dignité.

Les lois actuelles et l'inexistence de procédures légales condamnent à la clandestinité de nombreux(ses) travailleuses et travailleurs sans papiers ou avec papiers précaires. Soumis à la précarité quotidienne, ils ne peuvent ni dénoncer ni sortir de situations dégradantes de travail par peur de se faire arrêter par la police. Les politiques néolibérales d'austérité menées en Belgique comme en Europe non seulement criminalisent des milliers de vies, mais développent un terrain propice au dumping social qui met en concurrence l'ensemble des travailleuses et travailleurs, au bénéfice des actionnaires et des patrons.

**Ensemble, nous pouvons améliorer les conditions de vie et d'emploi** si, et seulement si, la solidarité entre tous/toutes travailleurs/travailleuses peut s'accorder autour de luttes communes contre l'exploitation et les politiques injustes. Parce que les sans-papiers sont des travailleuses et travailleurs comme les autres et qu'ensemble, nous sommes plus forts pour défendre l'égalité !

Si vous souhaitez en savoir plus et/ou lutter à nos côtés,

n'hésitez pas à contacter

Eva Maria Jimenez Lamas, rue Pléтинckx, 19, 1000 Bxl,

02/557 80 69, u05ejl@acv-csc.be



## Presentatie van het comité van de wernemers met en zonder papieren van ACV BHV

---

**Onze sociale klasse verenigt ons, papieren verdelen ons !**

### **SOLIDARITEITSOPROEP**

Comité van werknemers/werkneemsters met en zonder papieren van het ACV Brussel-Halle-Vilvoorde

Ons Comité bestaat sinds 2008 en maakt deel uit van de ACV federatie Brussel-Halle-Vilvoorde. **Wij voeren strijd tegen werkgevers zonder scrupules die de preciaire toestand van werkers zonder papieren misbruiken om ze extra uit te buiten.** Zij doen ons meer dan 12 uur per dag werken voor een aalmoes, in het zwart, zonder enige zekerheid. Zo duwen ze het loon en de werkomstandigheden van alle werkers naar omlaag.

**De migranten dragen door hun arbeid bij aan de economie en zijn zij samen met hun gezin ook consumenten.** Nochtans ondermijnen rechtsongelijkheid en de onmogelijkheid om zich te regulariseren op basis van correcte en duurzame criteria steeds meer hun bestaanszekerheid. Bedreigd met uitwijzing worden zij ook nog eens met de vinger gewezen als zondebok voor de crisis, voelen zij zich dan ook aangetast in hun waardigheid.

De huidige wetgeving en het ontbreken van wettelijke procedures veroordelen vele werkers met of zonder papieren of voorlopige papieren tot de clandestiniteit. Zo is het voor hen onmogelijk om mistoestanden aan te klagen of eraan te ontsnappen.

Het neoliberale besparingsbeleid in België en Europa leiden niet alleen tot het criminaliseren van duizenden werkers maar ze scheppen ook een gunstig terrein voor sociale dumping die het geheel van de werkers tegen mekaar opzet in het voordeel van aandeelhouders en patroons.

**Het is enkel en alleen als we ons allen verenigen in een solidaire strijd tegen dit beleid van uitbuiting en onrecht dat werk- en levensomstandigheden van alle werkers zullen verbeteren,** want de werknemers zonder papieren zijn werknemers zoals alle anderen. Samen staan we sterker om de gelijkheid te verdedigen !

Wenst u meer te weten te komen, contacteer

Eva Maria Jimenez Lamas, Pletinckxstraat, 19, 1000 Brussel,

02/557 80 69, u05ejl@acv-csc.be